

Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2022

Rapport financier

Ce rapport couvre la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Les méthodes comptables appliquées en 2020 sont identiques à celles retenues pour l'exercice 2019 et les précédents.

Fonctionnement

Les cotisations pour l'exercice 2019 se sont élevées à 43.521,36 € en hausse de 11,50 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est due à l'arrivée d'une importante association et à l'augmentation de cotisations de certaines. Malheureusement quelques-unes n'ont pas renouvelé leurs adhésions ou ont oublié de le faire.

Nous avons reçu 1.000 € de subventions de la Mutuelle Saint Christophe et la Fédération d'Entraide Protestante nous a versé dans le cadre de notre partenariat au titre de sa participation aux frais du RNOGCS un montant de 1.191,81 €.

Compte tenu du contexte de la pandémie Covid, nous n'enregistrons cette année aucun frais, ni d'assemblée générale, ni de session de juin 2021. Celles-ci se sont tenues en distanciel en Zoom.

Les produits financiers sont nuls cette année compte tenu du niveau des taux d'intérêts, l'ensemble des liquidités de la Fédération étant déposé sur le compte courant ouvert au Crédit Coopératif.

L'ensemble des produits s'élève donc à 45.713,17 € en légère baisse de 1% par rapport à 2020.

Les charges se répartissent cette année en 5 grandes catégories :

Les locations immobilières et charges locatives de la rue Duguay-Trouin pour un montant global de 3.323,24 €. La participation aux frais d'entretien et de secrétariat de la Corref s'élève pour sa part à 2.274,14 €.

Les cotisations versées pour le fonctionnement du RNOGSS, où la FNISASIC remplace la REPSA, notamment pour la représentation des centres de soins infirmiers, s'élèvent à 5.244,00 €. Cette cotisation est payée à la Mutuelle de France qui assure le fonctionnement de l'instance.

Les voyages et déplacements en province des membres du bureau pour rencontrer les adhérents pour un montant global de 855,11 €.

Les frais de personnel correspondant au salaire de l'assistante de l'association pour 21.051,37 €.

Les coûts de maintenance du site Prenons.soin et l'actualisation de notre site informatique et des redevances liées pour un total de 5.661,80 €.

Les frais d'affranchissements et abonnements informatiques et téléphoniques n'appellent pas de commentaires particuliers.

L'ensemble des charges s'élève donc à 41.363,17 € contre 46.452,98 € en 2020. Cette baisse est due pour l'essentiel, comme mentionné plus haut, à la non-tenu en présentiel de la session de juin et de l'Assemblée générale.

Le résultat d'exploitation de l'exercice est positif de 4.1350,00 €.

La Fnisasic a poursuivi l'exploitation du site « Prenons soin » et amortit pour la dernière année ses frais de recherche et de développement. La Fnisasic dispose donc aujourd'hui d'un actif immatériel comptabilisé en bilan par prudence en valeur nulle.

Du fait de ce dernier amortissement, et de quelques écritures de régularisation, le résultat net, après donc charges exceptionnelles en conséquence s'établit à -9.549,75 €.

Bilan

Le total de bilan atteint 104.357,13 €.

Il se compose à l'actif 100.963,11 € de liquidités en banque, de 294,03 € en caisse et 3.200,00 €.

Le compte de régularisation passif correspond aux charges sociales non encore prélevées et aux charges à payer dont les factures n'ont pas été encore transmises en fin d'année.

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de l'exercice en compte de report à nouveau, soit - 9.549,75 € ce qui après affectation portera le montant du report à nouveau à 10.033,94 €.

Le montant des cotisations pour 2023 sera fixé en fonction des options qui auront été retenues par le conseil d'administration pour le plan d'action stratégique.